Protection de la ressource : Eau de Paris lance son propre rÃ©gime dâ€™aide agricole

Dossier de
 la rÃ©daction de H2o
February 2020

Depuis sa crÃ©ation, Eau de Paris s'engage pour une gestion de l'eau fondÃ©e sur l'intÃ©rÃªt gÃ©nÃ©ral. Ã€ proximitÃ© de se sources, l'entreprise publique mÃ¨ne des actions prÃ©ventives auprÃ¨s des agriculteurs. Elles combinent accompagnement technique, appui financier et dÃ©veloppement des filiÃ¨res, pour soutenir les exploitations qui protÃ¨gent la qualitÃ© de l'eau. Forte de cette expÃ©rience, Eau de Paris franchit aujourd'hui un nouveau cap en proposant son propre rÃ©gime d'aide agricole. Ce projet a Ã©tÃ© validÃ© le 13 janvier par la Commission europÃ©enne. Il sera cofinancÃ© par l'age de l'eau Seine-Normandie et Eau de Paris.

Pour la premiÃ¨re fois en France, un service d'eau se dote d'un dispositif d'aides financiÃ¨res aux exploitations agricoles, spÃ©cifiquement conÃ§u pour la protection de ses captages. Cette validation rÃ©compense le travail menÃ© depuis 2018 par les Ã©quipes d'Eau de Paris pour bÃ¢tir et valider ce projet inÃ©dit. Les cahiers des charges et les rÃ©munÃ©rations associÃ© ont Ã©tÃ© construits en lien avec plusieurs partenaires techniques (agence de l'eau Seine-Normandie, experts agricoles, INRA, etc.) et les agriculteurs eux-mÃªmes, dans une logique de "paiement pour services environnementaux", logique retenue dans le cadre des Assises de l'eau. Avec l'appui du ministÃ¨re de l'Agriculture et de l'Alimentation, le projet a pu Ãªtre prÃ©sentÃ© et validÃ© par la Commission europÃ©enne Ã l'issue d'un processus d'instruction de plusieurs mois. Le rÃ©g d'aide a pour objectif d'accompagner les exploitations vers l'adoption de systÃ¨mes agricoles plus durables, limitant par exemple l'usage des intrants et favorisant le dÃ©veloppement de l'agriculture biologique et des surfaces en prairie. L'aide sera octroyÃ©e sous forme de subventions aux agriculteurs volontaires. Une partie de la rÃ©munÃ©ration est conditionnÃ©e Ã l'atteinte d'un objectif de rÃ©sultat sur les concentrations en nitrates dans l'eau (respect de la norme Eau potable sous parcelles). Les mesures sont dÃ©finies en fonction du type d'exploitation : grandes cultures, Ã©levage, exploitations en agriculture biologique, protection des zones trÃ¨s sensibles. Les contrats, de 6 Ã 7 ans, sont d'une durÃ©e suffisamment longue pour installer des changements pÃ©rennes.

Ce nouveau rÃ©gime est nÃ© d'un constat, partagÃ© avec les acteurs de terrain : l'accompagnement financier au changement de pratiques agricoles devrait Ãªtre plus simple, plus incitatif et mieux adaptÃ© aux spÃ©cificitÃ©s territoriales. Jusqu'Ã aujourd'hui, l'accompagnement financier des agriculteurs reposait sur le dispositif des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) issu de la politique agricole commune (PAC). Environ 200 exploitations devraient pouvoir en bÃ©nÃ©ficier, sur quatre aires d'alimentation de captages d'Eau de Paris. Ã‰tendus sur environ 146 000 hectares, dont 87 000 hectares de surfaces agricoles, ces territoires correspondent aux principales zones d'action d'Eau de Paris pour la protection de la ressource en eau. Le budget estimatif du rÃ©gime d'aide s'Ã©lÃ¨ve Ã 47 millions d'euros sur une dizaine d'annÃ©es. Il sera financÃ© Ã 80 % par l'agence de l'eau Seine-Normandie, qui dÃ©die un budget dans le cadre du plan national pour la BiodiversitÃ© pour la mise en place de "paiements pour services environnementaux" afin de rÃ©munÃ©rer des pratiques agricoles qui protÃ¨gent l'eau et la biodiversitÃ©. Eau de Paris contribuera Ã hauteur de 20 %, soit 10 millions d'euros sur les prochaines annÃ©es. Les usagers parisiens contribueront ainsi directement Ã la transition agricole sur les territoires qui alimentent Paris en eau, dans un partenariat mutuellement bÃ©nÃ©fique avec les agriculteurs.Â

Eau de Paris

Â

Â Â

Les agriculteurs installÃ©s sur ces quatre aires d'alimentation de captages (AAC) pourront dÃ¨s cette annÃ©e s'engager dans le rÃ©gime d'aide agricole d'Eau de Paris.